



CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA
COMMUNICATION



Assainissement de l'autoroute A5 Cornaux – La Neuveville Est

Début des travaux de gros entretien

La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne et le Département de la gestion du territoire du canton de Neuchâtel communiquent :

Afin d'assurer une conservation des routes nationales satisfaisante du point de vue technique et à moindres coûts (coûts directs mais aussi indirects, tels que: coûts liés aux accidents, coûts d'attente et coûts d'exploitation des véhicules), la stratégie UPlaNS (Unterhaltsplanung der Nationalstrassen) a été définie par l'OFROU.

Dans ce cadre, le Service des ponts et chaussées - par l'intermédiaire de son Office de construction de la RN5 - a démarré en 2002, les études liées au tronçon St-Blaise – frontière NE-BE. Des contacts ont rapidement été établis avec l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne qui planifiait des travaux entre la frontière cantonale et La Neuveville Est.

Deux sous-tronçons

Le tronçon T68.8 St-Blaise – La Neuveville Est a été défini en 2002. Lors de l'approbation du concept général des travaux en 2004, l'OFROU a pris la décision de le scinder en deux sous-tronçons afin d'en répartir les coûts sur 4 ans:

- T68.8 A St-Blaise – Cornaux (4.8 km, travaux entre 2007 et 2008)
- T68.8 B Cornaux – La Neuveville Est (7.1 km, travaux entre 2006 et 2007).

Le montant total des travaux est devisé à 139 millions de francs (133 millions sur le canton de Neuchâtel et 6 pour celui de Berne) pour l'ensemble du tronçon T68.8, y compris les acquisitions de terrains en vue des élargissements de la plate-forme autoroutière.

Lancement des travaux Cornaux-La Neuveville Est début mars

La réalisation de l'assainissement du bruit autoroutier au Landeron, ainsi que le degré d'urgence de la réfection de certains ouvrages d'art ont dicté le choix de débiter le gros

2.
entretien de l'A5 par le tronçon Cornaux – La Neuveville Est. Les travaux débuteront le 2 mars 2006 par l'assainissement des voies Sud sur territoire neuchâtelois et celui des voies Nord sur territoire bernois. Ils seront menés de manière à bénéficier au maximum de la lumière du jour (travail en deux équipes). En 2007, suite à une période d'interruption des travaux entre octobre 2006 et février 2007, le scénario inverse sera réalisé.

Déroulement des travaux sous trafic

La contrainte majeure de ces chantiers réside dans le fait que les travaux doivent se dérouler sous trafic. Aucun report de trafic, mis à part lors d'un accident sur l'autoroute en chantier, ne sera effectué sur le réseau des routes cantonales ou communales. Le régime de trafic sera donc en bi-directionnel sur une voie autoroutière alors que les travaux se dérouleront sur l'autre voie.

L'assainissement de ce tronçon comprend principalement la réalisation sur son ensemble d'un nouveau revêtement de type drainant et phonoabsorbant, combinée au Landeron à l'exécution de parois anti-bruit de manière à répondre à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit. Les ponts, ainsi que les passages inférieurs et supérieurs seront assainis en fonction de leur degré de dégradation.

Les voies de circulation de la semi-autoroute seront, à terme, séparées physiquement par un dispositif de sécurité. Le nombre de voies sur la semi-autoroute bernoise passera de trois voies à deux, de manière à pouvoir bénéficier de voies d'arrêt. Le système d'évacuation des eaux (canalisations et séparateurs d'huile), ainsi que certains voûtages seront assainis ou adaptés et mis en conformité par rapport aux normes et règlements en vigueur.

Une mesure environnementale sera prise à l'Ouest et sous le Viaduc du Landeron Ouest. Elle consistera à remettre à ciel ouvert le ruisseau de Combe et à améliorer le corridor faunistique supra-régional Jura – Seeland en augmentant, par des plantations et des aménagements divers, l'attractivité du passage.

Pour de plus amples renseignements:

M. Jean Brocard, ingénieur en chef ou M. Adrien Pizzera, chef de projet / travaux, à l'Office de construction de la route nationale 5 au Service des ponts et chaussées, tél. 032 889 67 13.

Neuchâtel, le 28 février 2006